

RISQUE DE SEISME

Un **séisme** est une fracturation brutale des roches le long de failles dans la croûte terrestre. Il génère des vibrations importantes du sol qui ont des conséquences sur les fondations des bâtiments et sur la stabilité du terrain.

Le risque sismique est présent partout à la surface du globe, son intensité variant d'une région à une autre. La France n'échappe pas à la règle.

Quelles conséquences ?

Les séismes peuvent avoir des conséquences :

- ➔ Humaines : le séisme est le risque majeur le plus meurtrier tant par ses effets directs (chutes d'objets, effondrements de bâtiments) que par les phénomènes qu'il peut engendrer (mouvements de terrain, raz-de-marée). Outre les victimes possibles (décédées, blessées...), le phénomène peut également avoir pour conséquences des personnes impliquées (témoins, personnes déplacées ou sans-abris).
- ➔ Économiques : un séisme et ses éventuels phénomènes annexes peuvent engendrer la destruction ou l'endommagement des habitations, des usines et des infrastructures. Il peut également provoquer la rupture des conduites de gaz, d'eau et des lignes électriques avec pour conséquences des incendies et des explosions.
- ➔ Environnementales : un séisme peut se traduire par des modifications du paysage, généralement modérées.
- ➔ Patrimoniales : un séisme peut avoir des répercussions importantes sur les monuments historiques, les ensembles urbains protégés, les musées, les sites archéologiques et les sites renfermant des objets mobiliers. L'impact peut aller de l'endommagement à la destruction partielle ou totale.

Le risque à YZERON

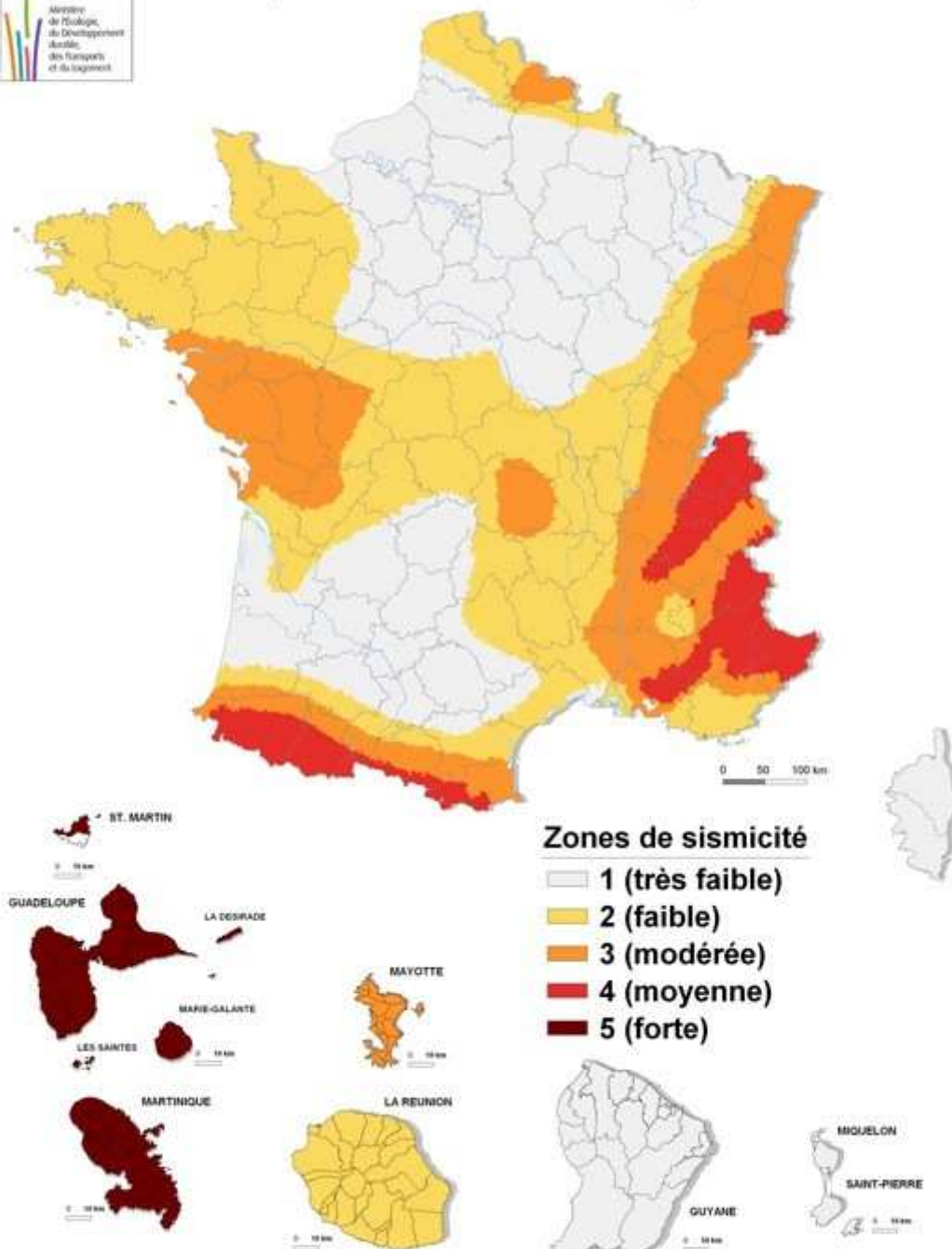
Par nature, le massif alpin est continuellement soumis à des séismes de si faible intensité qu'ils ne sont pas perceptibles par l'homme. Cependant, nul n'est à l'abri d'un séisme plus important.

YZERON est classée en zone 2 ce qui signifie « zone de faible sismicité » selon les critères définis au niveau national. Une zone faible n'est donc pas une zone sans risques.



Zonage sismique de la France

en vigueur depuis le 1^{er} mai 2011
(art. D. 563-8-1 du code de l'environnement)



Mesure de prévention

- Application des règles de construction parasismique afin de renforcer la résistance des bâtiments.

- Information de la population

→ La réglementation parasismique :

La réglementation impose l'application de règles parasismiques pour les constructions neuves. Ces règles sont définies dans la norme Euro code 8 qui a pour but d'assurer la protection des personnes contre les effets des secousses sismiques.

Elles définissent les conditions auxquelles doivent satisfaire les constructions nouvelles pour atteindre ce but. En cas de secousse " nominale ", c'est-à-dire avec une amplitude théorique fixée selon chaque zone, une construction du bâti courant peut subir des dommages irréparables, mais ne doit pas s'effondrer sur ses occupants.

En cas de secousse plus modérée, l'application des dispositions définies dans les règles parasismiques devrait aussi permettre de limiter les destructions et, ainsi, les pertes économiques. L'arrêté du 22 octobre 2010 fixe les règles de construction parasismique pour les bâtiments à risque normal, applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières, dans les zones 2 à 5.

Des règles spécifiques sont utilisées pour les équipements et installations, les ponts, les barrages, les installations classées et les installations nucléaires.

Les grandes lignes de ces règles de construction parasismiques sont le bon choix de l'implantation (notamment par la prise en compte de la nature du sol), la conception générale de l'ouvrage (qui doit favoriser un comportement adapté au séisme) et la qualité de l'exécution (qualité des matériaux, fixation des éléments non structuraux, mise en œuvre soignée).

Consignes de sécurité

- Pendant la secousse

→ Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment :

- Eloignez-vous des fenêtres,
- Abritez-vous sous un meuble solide, contre un mur, sous un encadrement de porte ou une colonne porteuse selon l'endroit où vous vous trouvez dans l'urgence,
- Protégez-vous la tête.

- Dès la fin de la secousse

- Coupez le gaz, l'électricité et l'eau,
- Ni flamme, ni étincelle pour éviter les risques d'explosion,
- Evacuez immédiatement le bâtiment (il peut y avoir d'autres secousses) en emportant vos papiers personnels, des vêtements chauds, et les médicaments indispensables (si possible et sans prendre de risques !!!),
- N'utilisez pas les ascenseurs,
- Ne retournez jamais dans un bâtiment que vous venez de quitter ni avant que celui-ci n'ait été contrôlé,
- Tenez-vous informé de l'évolution de la crise en écoutant la radio (France inter : 99.8 ou 93.5, France info : 105.4,
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, leurs enseignants sont formés pour palier à ce genre de situation et s'occupent d'eux,
- N'utilisez pas votre téléphone afin de laisser libre les lignes pour les secours.

→ Si vous êtes à l'extérieur :

- Eloignez-vous des bâtiments, des lignes électriques et de tout élément susceptible de s'effondrer.

→ Si vous êtes en voiture :

- Arrêtez-vous, si possible à distance de constructions et de lignes électriques,
- Coupez le moteur et attendez la fin des secousses à l'intérieur de votre véhicule.